

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringade
12360 FAYET

COMPTE- RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015

Le 30 janvier 2015 à 20 heures 30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire
Sous la présidence de Mme le Maire Marie-José RICO-TERRAL.

Étaient présents : Monsieur JACQUEMOND Jean-Luc, Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Benoit, Monsieur OLIVIER Serge, Madame ROQUES Céline, Madame PERROUD Martine, Monsieur CREBASSA Bruno, Madame MARC Brigitte, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur BRU Christophe.

A été nommée secrétaire de séance : Madame PERROUD Martine

ORDRE DU JOUR

- Aménagement forestier forêt communale indivise Brusque / Fayet
- Questions diverses

1 – Aménagement forestier

Délibération du Conseil Municipal sur un avis favorable relatif au projet de l'aménagement forestier forêt communale indivise Brusque / Fayet – Voté à l'unanimité.

2 – Questions diverses

A – Regroupement scolaire (Brusque / Cénomès / Fayet)

A la demande de Madame le Maire, les parents d'élèves ont été appelés à voter à bulletin secret, celui-ci devant être déposé dans l'urne à la Mairie.

Suite au dépouillement du 30 janvier 2015, il en résulte qu'une majorité des parents d'élèves soit contre. (12 élèves sur 19 quitteraient l'école du Tilleul en cas de R.P.I.)

Madame le maire et le conseil municipal ont donc opté pour un NON au regroupement scolaire entre les écoles BRUSQUE-FAYET-CENOMES.

B– Camping

Un diagnostic puis un devis seront effectués concernant l'abattage et le reboisement des peupliers du camping.

C- Maison de Lacan

Il serait envisageable soit de vendre, soit seulement de donner notre accord aux acquéreurs. Afin qu'il puisse réaliser l'épandage sur une infime partie du terrain communal jouxtant la maison d'habitation.

D- La Graverie

Des tags à la peinture noire représentant des croix gammées inversées ont été constatés sur plusieurs bâtiments de la Graverie. Les gendarmes demandent que les propriétaires concernés déposent plainte à la gendarmerie de Camarès. Ces dépositions permettront une enquête. Nous déplorons ces agissements, ni Madame Le Maire, ni le Conseil Municipal ne cautionnent de telles actions.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 00.

Martine PERROUD